

2012/4363 - Groupe scolaire Louise - Restructuration du restaurant scolaire - 16, rue Louise à Lyon 3e - Opération n° 03 012 002 - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1, Programme n° 00006 (Direction de la Construction) (BMO du 26/03/2012, p. 0649)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit pour les deux dossiers qui viennent, avec demandes d'intervention de mes Collègues, de lancement de travaux et de vote d'opérations à venir concernant deux groupes scolaires : un groupe scolaire dans le 3^e arrondissement, c'est le premier dossier ; il s'agit du groupe scolaire Meynis et de la Maison de l'Enfance. Il s'agit du lancement des travaux et de l'affectation d'une partie de l'AP et il s'agit d'un montant de 7 M€ TTC, avec un maître d'œuvre qui est SIZ'IX Architectes.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous allons effectivement, avec Nicole Gay, souligner les quatre dossiers en fait, qui vont porter sur la restauration scolaire.

Pour le groupe scolaire Cornier dans le 4^e arrondissement, puisque là on investit 954.000 € : c'est une réfection complète et une mise en self pour les enfants de l'élémentaire.

Pour le groupe scolaire Meynis, c'est 7 M€ qui rentre en phase opérationnelle, pour le restaurant scolaire, le gymnase et de nouveaux locaux pour la Maison de l'Enfance 3^e-Est.

Nous avons également le groupe scolaire Louise, où l'on a une nouvelle étape de travaux et nous sommes au bout des engagements pris avec les parents, les enseignants et le Maire du 3^e, avec la réfection du restaurant, qui sera accompagnée de l'installation du préau. C'est une opération de 533.000 €.

S'ajoute aussi dans la même séance, la dernière étape sur le lancement de la cuisine centrale de Rillieux, qui représente un chantier de 13 M€.

Donc on voit là un ensemble de chantiers très importants, + 21 M€, qui vont permettre d'améliorer la situation dans nos restaurants scolaires.

Juste une information : nous en sommes maintenant à 21.000 enfants accueillis dans nos restaurants scolaires, contre 19.000 il y a seulement un an et demi.

M. CORAZZOL Guy : Monsieur le Maire, chers Collègues, le chantier de l'école Louise n'est pas un dossier emblématique, mais un dossier qui montre que des projets locaux, bien pilotés et suivis, conduisent à la satisfaction des usagers, en l'occurrence les parents, les enfants et les enseignants.

L'école Louise a connu d'importants travaux de rénovation depuis le début de ce mandat. Nous avons commencé par des rénovations de classes. Puis, nous avons créé des sanitaires de cours, après avoir détruit des sanitaires préfabriqués et inadaptés.

Ensuite, nous avons détruit des préfabriqués de la bibliothèque qui séparaient la cour en deux et nous avons ainsi aménagé une très belle cour, très fonctionnelle qui a été ensuite végétalisée avec des jardinières, mais aussi avec un coin calme sous les arbres avec de la pelouse pour les enfants. Une nouvelle bibliothèque ainsi qu'une nouvelle salle des maîtres ont été construites. Enfin, le préau est en cours de réalisation.

Cette année, nous passons à un autre gros projet pour cette école : la création d'un self, qui remplacera le restaurant classique qui existe aujourd'hui, qui permettra aux enfants de déjeuner dans des conditions meilleures. Les travaux devraient débuter cet été pour se terminer dans le courant de l'année scolaire 2012-2013.

Nous avons donc fait des efforts importants pour cette école de Montchat, qui méritait une attention particulière du fait de sa vétusté. Je remercie les services, bien entendu,

pour leur professionnalisme et leur écoute. Mais je tiens aussi à remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique, emmenée par le Directeur M. Bourret, ainsi que les représentants de parents d'élèves, qui ont su à la fois faire des propositions et participer à l'élaboration des projets.

Il convient aussi de souligner la qualité du projet porté par cette équipe pour la mise en œuvre d'un mur végétalisé avec récupérateur d'eau (projet végétalouse), qui permet aux élèves d'être les acteurs de leur cadre de vie scolaire.

Nous voterons bien entendu cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)